

la session et lorsque le Gouvernement a laissé entendre au pays que son programme législatif était épuisé, voici que le ministre des Chemins de fer et des Canaux dépose un projet de loi comportant l'acquisition d'un vaste réseau de voies ferrées s'étendant de Chicago à Portland, Maine, et traversant le Canada tout entier. Cependant le ministre des Chemins de fer, le défenseur de l'intérêt public en matière de chemins de fer déclare froidement au Parlement et au pays cet après-midi que tous les renseignements qu'il possède relativement à la partie du réseau du Grand-Tronc qui traverse les Etats-Unis sont basés sur des informations de la presse. Dans les circonstances, j'émetts l'opinion que le ministre des Chemins de fer pourrait fort bien remettre à plus tard le dépôt de ce projet de loi, afin de permettre au Parlement et au pays d'examiner avec soin l'état actuel du réseau; dans l'intervalle, le ministre pourrait de son côté envoyer sur les lieux des experts de son département, de sorte qu'à la prochaine session il serait en mesure de communiquer à la Chambre des renseignements plus sûrs que ceux qu'il a sous la main à l'heure actuelle, puisqu'ils sont basés sur des comptes-rendus de journaux.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député expose inexactement l'attitude du ministre, les renseignements qu'il a sous la main ne sont nullement basés sur des informations de journaux.

M. VIEN: Des preuves verbales.

L'hon. M. MEIGHEN: Nous avons devant nous le rapport Drayton-Acworth, c'est-à-dire l'opinion des meilleurs experts que le Gouvernement a pu se procurer. Ce rapport est devant le Parlement et le pays depuis plus de trois ans. Il n'y a pas lieu de croire que, à proprement parler, le réseau du Grand-Tronc ait subi une détérioration appréciable depuis que le rapport des experts a été publié. Nos collègues sont eux-mêmes au fait de la condition actuelle du réseau; nous voyageons tous assez régulièrement sur les trains du Grand-Tronc, nous connaissons ce chemin de fer depuis notre enfance. Nous avons donc aujourd'hui devant nous un rapport bien fondé, complet, mûri et digne de foi. Nous sommes au fait de l'état général du réseau du Grand-Tronc en Canada, non pas tant à titre d'experts qu'à notre titre de citoyens ordinaires et intelligents.

Quant à la partie du réseau qui traverse les Etats-Unis, nous savons parfaitement que le gouvernement américain est obligé

[M. Robb.]

en honneur de remettre le chemin de fer en aussi bon état qu'il l'était lorsqu'ils jugèrent à propos d'abandonner l'administration du Grand-Tronc. Il est impossible de supposer pour un seul instant que le gouvernement américain, exploitant cette partie du réseau qui traverse le territoire des Etats-Unis, la laisse se détériorer de telle façon que la ligne deviendrait dangereuse à exploiter ou que sa valeur serait dépréciée au point que nous ne pourrions plus nous fier aux principes fondamentaux et aux détails qu'expose le rapport Drayton-Acworth.

Tant qu'il ne fut pas probable que le Gouvernement pourrait terminer les négociations avec le Grand-Tronc avant la fin de la présente session, nous avons laissé entendre, c'est vrai, que le Parlement serait prorogé plus tôt. Or, qu'est-ce que cela peut bien avoir à faire avec la question en discussion? Cet espoir d'une prorogation hâtive est maintenant disparu. Nous sommes ici; nous avons plus de temps à notre disposition que nous n'en aurons jamais; nous avons tout l'automne devant nous. Mes honorables amis n'ont pas la moindre raison au monde d'adopter cette proposition à la hâte. Nous prendrons tout le temps qu'il faudra pour étudier la question sous tous ses aspects. Du moment que quelqu'un est opposé à l'adoption d'un projet, il va sans dire que son premier mouvement c'est de s'écrier: N'abordez pas la discussion de ce projet aujourd'hui; ce n'est pas le moment."

Ce n'est jamais le temps de commencer une entreprise, dans l'opinion de quiconque y est opposé. Sans doute que la gauche ajoutera: Vous précipitez les choses à la dernière minute de la session. A cela je répondrai que le temps ne manquera point. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une proposition nouvelle. Le pays la voit venir depuis le mois d'août 1918. Je suis à peu près sûr de ne pas me tromper même quant au mois. Le projet auquel on nous demande notre adhésion est, dans tous ses traits essentiels, connu du Parlement qui en a déjà pris connaissance au cours de deux sessions. Nous sommes ici parce que dans le moment le Grand-Tronc a accepté nos conditions; nous sommes ici pour un examen de l'affaire comme Parlement. Il n'y a pas de surprise et, autant que je peux m'en souvenir, pas une seule objection n'a été faite, tant d'un côté que de l'autre, à un principe, à un paragraphe, à une phrase un projet déposé devant la Chambre le 11 juillet 1918. Jamais, à coup sûr, il n'a été demandé au